

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal

Réunion du 21 juillet 2025

Etaient présents Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Pierre De LARMINAT, Pierre HOUËT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

Etaient excusés : Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX,) Monsieur Mickaël SEIDLER, (procuration à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30 et constate que le quorum est atteint. Il propose l'ajout d'un point concernant le versement d'une subvention au comité des fêtes pour l'organisation du bal du 14 juillet. Le conseil municipal approuve cet ajout. Plus rien n'est rajouté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Choix des entreprises pour le marché d'aménagement intérieur de la garderie et de construction de la partie accueil n°67 /2025 (pour 12; contre : 1; abstentions :0)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation intérieur de la garderie et de construction de l'accueil initialement prévus l'année dernière ont été reportés du fait d'un marché public déclaré infructueux et d'un planning trop juste.

Ces travaux ont fait l'objet d'une nouvelle consultation en procédure adaptée.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence est paru sur le journal La Montagne du 23 mai 2025 et sur la plateforme de dématérialisation AWS.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 09 juillet sous la direction du cabinet NICOLAON. Les critères de sélections fixés par la commission sont le prix des prestations pour 60% et leurs valeurs techniques pour 40%.

Deux tranches de travaux sont prévues. La 1ière pour l'agrandissement se fera à l'automne et la seconde pour la rénovation est prévue au printemps avec l'objectif d'un accueil des enfants à la rentrée de septembre 2026.

Concernant la rénovation de la garderie, Monsieur BURLOT souligne que le chauffage est assuré par une dalle chauffante basse température, programmable et compatible avec le réseau de chaleur actuel, ce qui sera également moins onéreux.

Monsieur le Maire rappelle que la garderie est le 2ième bâtiment le moins bien isolé d'après l'étude du cabinet Guillet en 2020. Il justifie l'agrandissement de la garderie par la création d'un vrai vestiaire où les parents pourront rentrer pour habiller et déshabiller leurs enfants ; d'un WC PMR inexistant aujourd'hui et d'un box afin d'isoler

Commune de BROÛT-VERNET

un enfant malade.

Monsieur BURLOT présente les entreprises retenues comme suit, précision faite d'une option sur le lot 4 pour l'aménagement des petits sièges du vestiaire:

Lots	Entreprises	Montants HT BASE + PSE
LOT 01 GROS ŒUVRE-MACONNERIE	LASSOT	88 126,88 €
LOT 02 ETANCHEITE	ETANCHEITE VICHYSSOISE	9 081,20 €
LOT 03 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	BAUD ET POUNGNIER	15 951,00 €
LOT 04 MENUISERIES INTERIEURES	DUTOUR	21 668,92 €
LOT 05 MENUISERIE ALU-SERRURERIE	S2M	10 435,00 €
LOT 06 PLATRERIE-PEINTURE-ISOLATION-FAIENCE	XAVIER	37 672,65 €
LOT 07 SOLS SOUPLES	MAZET	11 431,71 €
LOT 08 CVC	PORSENNNA	45 000,00 €
LOT 09 ELECTRICITE	CT ELEC	12 531,25 €
TOTAL HT		251 898, 61 €

Il explique que contrairement à l'année dernière, les appels d'offre ont été faits par corps de métier, ce qui permis d'avoir plus de candidats et par conséquent, un coût moins important en comparaison des 350 000€ résultant de l'appel d'offre de 2024.

Monsieur de LARMINAT approuve ce choix qui permet cette économie.

Monsieur HOUBÉ attire l'attention sur l'entreprise PORSENNNA « qui a très mauvaise réputation » selon lui malgré une différence de 4000€.

Monsieur le Maire fait remarquer que plusieurs entreprises interviennent déjà sur des chantiers de la commune, notamment, la Maison de Santé et les logements EVOLEA. Il souligne que l'estimation est en dessous de ce qui avait été prévu, malgré les honoraires d'architecte non comptabilisés (environ 10% du marché).

2) Décision modificative n°1 Bois de Sarlier n°68 /2025 (pour 13 ; contre :0 ; abstentions :0)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CROCHET présente la décision modificative du budget « Bois de Sarlier ». Il s'agit de régler une facture de 10 000€ à pour la maitrise d'ouvrage de 2024. Il est proposé de prendre cette somme de la vente d'un terrain supplémentaire non prévue au budget.

Monsieur le Maire précise avoir signé récemment la vente de 2 terrains à de jeunes couples. A ce stade, il ne reste plus qu'3 terrains à vendre et deux sont sous compromis. Certaines maisons ont déjà été revendues par des investisseurs.

3) Demande de fonds de concours 2023 pour le mur de l'école n°69 /2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)

Commune de BROÛT-VERNET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet pédagogique porté depuis 2 ans par l'équipe pédagogique et l'association Récré pour la création de fresques sur les murs de l'école. Le chantier d'insertion GALATEE est intervenu cette année pour la réfection des crépis. L'artiste « Marion Les Couleurs » a été choisie par l'équipe pédagogique. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer le solde du fond de concours 2023 pour le règlement de la facture.

D'un coût total de 7226,81€, le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Coopérative scolaire : 1 830,00 € soit 25,32 %
- Association Récré : 670,00 € soit 9,27 %
- Mairie : 2 427,77 € soit 33,59%
- Com-Com : 2 299,04 € soit 31,82% (solde de FDC 2023)

4) Encaissement d'un chèque de la coopérative scolaire pour le financement des fresques murales de l'école n°70/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la participation de la coopérative scolaire pour 1 830,00 € et celle de l'association Récré pour 670€ à la décoration des murs de l'école. L'école va donc établir un chèque de 2 500,00 € au bénéfice de la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en accepter l'encaissement.

5) Encaissement d'un chèque de l'association Azi la Garance pour la restauration du mobilier de l'église n° 71/2025 (pour :13; contre : 0 ; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de rénovation des deux tableaux de l'église et de l'aigle lutrin et de son socle. Il présente le plan de financement de cette opération comme suit :

Plan de financement				
Dépenses		Recettes		
Nature	Coût HT	Participants	Montant	%
Travaux de restauration Aigle Lutrin	9 109,00 €	ETAT (DRAC)	8 376,60 €	40,00%
Travaux de restauration Sainte Famille	6 120,00 €	REGION	3 143,10 €	15,01 %
Travaux de restauration Vierge aux donateurs	5 714,00 €	<u>Sous-Total Aide publique</u>	<u>11 519,70 €</u>	<u>55,01 %</u>
		Azi la Garance	4 000,00 €	19,10 %
		Fondation du patrimoine	5 000,00 €	23,87 %
		<u>Sous-Total Dons</u>	<u>9 000,00 €</u>	<u>42,97 %</u>
		Fonds Propre	423,30 €	2,02 %
TOTAL :	20 943,00 €	TOTAL :	20 943,00 €	100,00%

Commune de BROÛT-VERNET

Il souligne que les tableaux ne sont pas suffisamment mis en valeur et qu'il faudrait pour cela revoir l'éclairage. De même, il suggère de communiquer sur l'aigle lutrin et son histoire,

La souscription de la Fondation du Patrimoine étant encore en cours, cela permettra de faire face aux coûts de l'éclairage.

Il explique que l'association AZI la GARANCE a souhaité participer à hauteur de 4 000,00 € à la restauration des tableaux La Vierge aux Donateurs et La Sainte Famille ainsi que l'Aigle Lutrin et qu'il convient d'accepter par délibération l'encaissement de ce chèque .

6) Versement d'une subvention au comité des fêtes n° 72/2025 (pour : 11; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire a eu connaissance de la demande de subvention du comité des fêtes pour l'organisation de la soirée ginguette du 14 Juillet 2025 .

A l'instar de l'année dernière, il propose le versement d'une subvention de 500€ en guise de participation au paiement de l'orchestre pour le bal du 14 juillet.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'autoconsommation électrique de la commune suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les garages communaux et les vestiaires du stade dont la capacité totale de production est de 50kw. Il explique que sur le 1ier semestre l'autoconsommation pour l'ensemble des bâtiments communaux atteint 26% et 48.8% pour le seul mois de juin.
- Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur HOUËT au sujet des 3 mariages d'amis qu'il a célébré à leurs demandes et avec son autorisation Il demande que la presse ne reprenne ce point. Il dit avoir eu des remarques par rapport au dernier mariage célébré par Monsieur HOUËT avec son écharpe d'ancien-maire ». Il rappelle que cela est de l'usurpation de fonction tel que le confirme le service juridique de l'AMF, interrogé sur le sujet : « Donc ce n'est pas anodin. Vous auriez dû, et on vous l'a présentée, prendre l'écharpe des adjoints comme les adjoints le font avec les glands argentés et après vérification, c'est le 3ième mariage que vous avez célébré ainsi avec vote ancienne écharpe » Il ajoute que cela peut remettre en cause les mariages par des personnes présentes Monsieur le maire estime que « c'est faire courir un gros risque à vos amis que vous avez mariés » Monsieur HOUËT reconnaît ; « que ce n'est

Commune de BROÛT-VERNET

pas autorisé j'en avais conscience effectivement je connais bien la réglementation à ce sujet, j'ai été maire pendant 6 ans Très franchement, ça laisse très indifférent » et souligne qu'il n'a pas de recours juridique et que cela ne s'est jamais vu en France. A cela, Monsieur de LARMINAT répond : «Ça pourrait se voir. Moi, personnellement, je trouve que c'est un passe-droit . Ce n'est pas bien. Je ne cautionne pas »

- Monsieur le Maire demande également à Monsieur HOUËT de ne plus utiliser le blason de la commune pour ses réseaux sociaux, précision faite « qu'il est propriété de la commune et qu'il n' y a que Brout-Vernet mairie qui peut l'utiliser ».
- Monsieur le Maire demande également à Monsieur HOUËT de ne plus utiliser le blason de la commune pour ses réseaux sociaux, précision faite « qu'il est propriété de la commune et qu'il n' y a que Brout-Vernet mairie qui peut l'utiliser ».

Fin de la séance à 20h 20

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Maire' above a stylized, abstract drawing consisting of several overlapping loops and lines.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized, abstract drawing consisting of several overlapping loops and lines.